Annexe 8 Règlement des compétitions de catégorie B en orientation subaquatique.

1. Objectif La compétition de catégorie B d'orientation subaquatique vise à développer et à promouvoir la course d'orientation subaquatique au sein des fédérations nationales et des clubs.

2. Compétitions
Un maximum de six compétitions pour la Coupe de catégorie B sont organisées chaque année. Une fédération nationale ne peut organiser qu'une seule compétition par an. Si moins de six candidatures pour une compétition continentale ou de catégorie B sont reçues au cours d'une même année, plusieurs compétitions peuvent être attribuées à un même pays.
Néanmoins, le principe d'attribuer des compétitions au plus grand nombre de pays possible est recommandé. Les compétitions par équipes et individuelles sont prises en compte pour la Coupe de catégorie B.
Les hommes et les femmes sont toujours classé séparément pour la Coupe de catégorie B.
Les équipes mixtes sont incluses dans les compétitions par équipes masculines.
Comme pour les Championnats du monde et continentaux, une catégorie junior peut être incluse, mais ce n'est pas une obligation pour les organisateurs d'une compétition.
Aucun trophée n'est également décerné dans la catégorie.

3. Participation
Seules les équipes et les compétiteurs individuels dont le club ou la fédération est membre du comité sportif de la CMAS peuvent participer aux compétitions de la Coupe de catégorie B.
Sont admissibles à la participation :

a) Les équipes nationales, une équipe féminine et une équipe masculine par pays. Le nombre de participants dépend du règlement de la compétition concernée.
Les formulaires d'inscription pour les équipes nationales doivent provenir de la fédération nationale. La fédération peut également désigner une équipe de club comme équipe nationale (en tenant compte des règles relatives à la citoyenneté).
Une équipe de club participant en tant qu'équipe nationale sera également prise en compte pour l'évaluation du club.

b) Équipes de club. L'organisateur de la compétition détermine le nombre d'équipes de club. Plusieurs équipes d'un même club peuvent également participer.

c) L'organisateur peut limiter le nombre de compétiteurs. Pour chaque compétition, un minimum de 10 et un maximum de 20 équipes sont actuellement recommandés.

d) Les compétiteurs individuels ne doivent pas dépasser 80 participants aux épreuves individuelles.

4.Organisation

Les compétitions doivent être conformes aux règles internationales de course d'orientation de la CMAS.

Des règles supplémentaires pour une compétition spéciale peuvent être spécifiées, à condition qu'elles ne contredisent pas les règles stipulées au point 4.1.

Les pays ou fédérations souhaitant organiser une Coupe de catégorie B doivent soumettre leur candidature au plus tard le 30 juin de l'année précédente au Secrétariat de la CMAS (voir : Procédures et obligations pour l'organisation des Championnats), et au Président de la Commission de course d'orientation sous-marine.

La candidature doit contenir :

- Le lieu et la date de la compétition ;
- La description précise des épreuves ;
- Les frais d'inscription.

Chaque compétition doit comprendre au moins une épreuve par équipes et une épreuve individuelle. Si plusieurs épreuves sont incluses, une seule comptera pour la Coupe de catégorie B. Ceci doit toutefois être stipulé au préalable.

Le parcours M, 5 points, l'étoile et le parallèle, conformément au règlement de la CMAS, peuvent être présentées comme des compétitions individuelles.

Les fédérations et clubs chargés d'organiser une compétition pour la Coupe de catégorie B sont tenus d'envoyer un avis de compétition deux mois avant le début de l'événement à chaque fédération nationale affiliée à la CMAS et active dans ce sport (cf. 1.3.1.). Les organisateurs peuvent préciser dans l'avis le nombre maximum d'équipes autorisées. Ce nombre sera basé sur le nombre de participants recommandé dans le présent règlement.

5. Classement : compétition par équipes

Le classement des équipes :

- Équipes nationales féminines
- Équipes nationales masculines
- Équipes féminines de club
- Équipes masculines de club

Se fait séparément pour chaque compétition. Le nombre d'équipes au départ n'a aucune importance (par exemple, si une seule équipe de club est au départ, elle est prise en compte pour la Coupe de catégorie B, à condition qu'elle ait marqué des points).

La première équipe nationale reçoit 16 points, la première équipe de club 16 points, etc.
Pour le classement des clubs, seuls les résultats des meilleures équipes féminines et des meilleures équipes masculines d'un club pour chaque compétition sont pris en compte pour le calcul des résultats finaux du club.
Points pour les équipes pour la Coupe du Monde

1er	16 points
2ème	13 points
3ème	11 points
4ème	9 points
5ème	8 points
6ème	7 Points
7ème	6 points
8ème	5 points
9ème	4 points
10ème	3 points
11ème	2 points
12ème	1point

Si une ou plusieurs équipes occupent la même place ils ont le même nombre de points.
Le même nombre de places suivantes sont alors skippés.

6.Classement compétition individuelle
Le classement des femmes et des hommes est effectué séparément pour chaque compétition.
Le nombre de participants n'a aucune importance (par exemple, même si une seule concurrente prend le départ, elle est classée première de la Coupe Catégorie B, quelle que soit sa position dans la compétition, à condition qu'elle ait marqué des points).

Le classement des épreuves individuelles de la coupe du monde se fait selon le tableau suivant :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	100	18	42	35	16
2	93	19	40	36	15
3	87	20	38	37	14
4	82	21	36	38	13
5	78	22	34	39	12
6	75	23	32	40	11
7	72	24	30	41	10
8	69	25	28	42	9
9	66	26	26	43	8
10	63	27	24	44	7
11	60	28	23	45	6
12	57	29	22	46	5
13	54	30	21	47	4
14	51	31	20	48	3
15	48	32	19	49	2
16	446	33	18	50	1
17	44	34	17		

Si deux concurrents ou plus sont à égalité, chacun d'eux se verra attribuer les points correspondant à cette place. La ou les places suivantes seront ignorées. Seul le plus mauvais résultat ne sera pas pris en compte pour déterminer le classement final.

7. Rapports

Les organisateurs des compétitions CAT B sont tenus de remettre un programme et deux copies des résultats de la compétition immédiatement après la fin de celle-ci au délégué technique de la CMAS, qui les transmettra au président de la Commission d'orientation subaquatique, accompagnés du rapport de la compétition.

8. Récompenses

Les équipes gagnantes, femmes et hommes (équipes nationales et équipes de clubs), ainsi que les vainqueurs individuels (femmes et hommes) recevront les prix lors de la dernière compétition de la série de compétitions de catégorie B. Pour l'achat des coupes, chaque organisateur d'une compétition de catégorie B devra verser la somme de 100 €. Cette somme sera remise par les organisateurs au directeur de la commission de course d'orientation de la CMAS. Le montant total sera mis à la disposition des organisateurs de la dernière compétition de catégorie B.